LA FAMILLE DE PESSELIÈRES À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

DE PESSELIÈRES Claude :

- Le 9 novembre 1568, devant Pierre Fauleau, notaire royal à Auxerre, en présence de l'honorables homme maître François Cochon, avocat au bailliage d'Auxerre, et du charpentier auxerrois Claude Paradis, sont comparus neuf moines de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, à savoir les religieuses personnes Edmé Nigot, sous-prieur et infirmier, Louis Cochon, tiers-prieur et ouvrier, Thomas Muence, grainetier, Etienne Grousdoy et Pierre de Beaurepayre, chantre, ainsi que Jean de Vernillat, trésorier, Claude de Pesselières, sonneur, Pierre Chrestien et Edmé Troncher, lesquels ont déclaré en leur âme et conscience que maître Nicolas Cochon, fils du défunt honorable homme maître François Cochon, en son vivant procureur au bailliage d'Auxerre, avait été reçu comme novice en leur monastère, où il n'a fait aucune profession pendant trois ou quatre ans, puis qu'il a été envoyé à l'université de Paris, où il a étudié pendant trois ans, et qu'il est à présent de retour à Auxerre depuis un an déjà sans avoir rejoint le monastère et fait acte de profession [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 34].
- Le 30 mars 1570, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence de l'honorable homme Etienne Bérault, procureur au bailliage d'Auxerre, de Loquet Mesgrot, demeurant à Brienon, de Cyr Bouschot, domicilié à Saint-Cyr-les-Colons, et d'Edmond Thoulozé, praticien à Villiers-Vineux, sont comparus dix moines de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, à savoir l'infirmier Edmé Nigot, le grainetier Thomas Muence, le trésorier Jean de Vernillat, Etienne Grousdoy, le chantre Pierre de Beaurepayre, Pierre Chrestien, Nicolas Berthélemy, Jean Collot, l'aumônier Claude de Pesselières et Edmé Troncher, représentant la plus grande et saine partie des prêtres et religieux de ladite abbaye, lesquels ont cédé en location pour six années consécutives à l'honorable homme Nicolas Sonnet, marchand résidant à Auxerre, toute la terre, justice et seigneurie de Villiers-Vineux, ceci moyennant un loyer annuel de 460 livres tournois à payer en deux termes, le premier à Noël et le second le jour de la Saint-Jean-Baptiste [AD 89, 3 E 7-167, acte n° 104].

DE PESSELIÈRES Jacquinot (ou Jacques) :

- Le 1er février 1456 *n.s.*, devant Etienne Champfrémeux, tabellion juré en la cour de la prévôté d'Auxerre, en présence du noble homme Jean Regnier l'aîné, bailli d'Auxerre, de Germain Trouvé, licencié en lois, et Simon Tribolé, tous deux gardes du scel du roi en ladite prévôté, et de Jean du Val-de-Mercy et Guillemin Prémenault, sont comparus en l'église des Cordeliers à Auxerre d'une part Pierre Le Masle, abbé du monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, et Simon Béchu, prêtre, sous-chantre et chanoine de la cathédrale d'Auxerre, représentant tous les gens d'église de la ville, ainsi que Jean Regnier le jeune, lieutenant du bailli d'Auxerre, Jean Lourdin, prévôt d'Auxerre, Guénault Lemoine, Jean Gontier, Jacques Driart, Germain Trouvé le jeune, Blaise Tribolé, Simon Lemoine, Simon Gontier, licencié en lois, Jean de Troyes, receveur d'Auxerre, Pierre La Plote, grainetier d'Auxerre, Jean Desbordes l'aîné, Germain Vivien, Casselin Lusurier, Jean Dieulegard, Jean Coquard, Jean de Cheny, Jean Ferron, Robert de Tournay, Jacquinot de Pesselières, Germain de Coiffy, Guillaume Musart, Pierre Grail, Guillaume de Celles (ou Selles), Perrin Gontier, Thierry Hart, Thibault Estoreau, Thomas Labbé, Guiot Aubriot, Guillaume Gazon, Simon Carreau, Philebert Delafaye, Denis Delachaume, Guillaume du Val-de-Mercy, Etienne Lerouge, Jacquemin Legoux, Perrin Dupont, Guillaume Tisserant, Huguet Chevalier, Perrenet Cousin, Simon Channery, Germain Trubert, Guillemin Gaultherin, Simon Pardela, Guiot de Villy, Guillaume de Chasnés, Laurent Bureteau, Humbert Michel, Thomas Bourdin, Guillaume Vollant, Thévenin Lebeau, Pierre Dorgelet, Thévenin Cloppin, Thévenin Lemoine, Jean Becquet, Perrin Bézard, Jacquet Tonnaille, Jean Rousseau, Perrin Le Jou et Robin Maubert, représentant tous les bourgeois, manants et habitants de la ville et cité d'Auxerre, et d'autre part Jean Thomas dit Charlot, Guillemin Thomas dit Charlot (son fils), Guillemin Charles, Huguenin Guerrier, Jean Berthelot, Etienne Duchamp, Guillemin Marrillier, Adam Chaindé, Jean Grislot, Thomas Loré, Martin Relié, Henri Berthelot, Jean Joly, Thévenot Desprez, Jean Delacroix, Robin Gaudry (ou Baudry), Bernard Caye, Guillemin Jourrand (ou Jorran), Jean Barre, Jean Bourgeois, Jean Chevalier, Thévenin Puisastre, Guillemin Tatois, Guillemin Bourgoin le jeune, Perrin Royer, Guillemin Bourgoin l'aîné, Guillemin Potin, Jean Marion, Jean Dupont, Jean Barat, Perrin Macé, Guillemin Le Saynat (ou Le Sanat), Guillaume Deguy, Perrin Dupuis, Germain Alliot, Laurent Georgin, Laurent Tabard, Jean Forestier, Droin Jacquin, Thévenin Miné, Jean Macé, Guillemin Macé, Jean Poichot, Thiebault Musnier, Jean Charpentier, Jeannin Guillot, Guillemin Marchant, Jean Dosnon, Jean Boly, Guillemin Chisenosse, Jeannin Maistredostel, Perrin Miné, Jean Dorgenot et Perrin Orry, représentant tous les vignerons et laboureurs d'Auxerre, lesquels ont transigé pour clore un procès en appel, avec l'autorisation du roi Charles VII donnée à Paris le 17 mai 1453 : les vignerons et laboureurs auxerrois ont accepté de travailler chaque jour du lever au coucher du soleil, ceci de la fête de Pâques jusqu'à la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix en septembre, sous peine de perdre toute leur journée de salaire en cas d'arrêt de travail prématuré, la moitié de cette somme étant conservée par leur maître et l'autre moitié étant destinée à financer la fortification de la ville d'Auxerre [AM Auxerre, AA 1, folio LV recto].
- Le 1er février 1456 *n.s.*, devant Etienne Champfrémeux, tabellion juré en la cour de la prévôté d'Auxerre, en présence du noble homme Jean Regnier l'aîné, bailli d'Auxerre, de Germain Trouvé, licencié en lois, et Simon Tribolé, tous deux gardes du scel du roi en ladite prévôté, et de Jean du Val-de-Mercy et Guillemin Prémenault, sont comparus en l'église des Cordeliers à Auxerre Pierre Le Masle, abbé du monastère de Saint-Pierre-en-Vallée, et Simon Béchu, prêtre, sous-chantre et chanoine de la cathédrale d'Auxerre, représentant tous les gens d'église de la ville, ainsi que Jean Regnier le jeune, lieutenant du bailli d'Auxerre, Jean Lourdin, prévôt d'Auxerre, Guénault Lemoine, Jean Gontier, Jacques Driart, Germain Trouvé le jeune, Blaise Tribolé, Simon Lemoine, Simon Gontier, licencié en lois, Jean de Troyes, receveur d'Auxerre, Pierre La Plote, grainetier d'Auxerre, Jean Desbordes l'aîné, Germain Vivien, Casselin Lusurier, Jean Dieulegard, Jean Coquard, Jean de Cheny, Jean Ferron, Robert de Tournay, Jacquinot de Pesselières, Germain de Coiffy, Guillaume Musart, Pierre Grail, Guillaume de Celles (ou Selles), Perrin Gontier, Thierry Hart, Thibault Estoreau (ou Escoreau), Thomas Labbé, Guiot Aubriot, Guillaume Gazon, Simon Carreau, Philebert Delafaye, Denis Delachaume, Guillaume du Val-de-Mercy, Etienne Lerouge, Jacquemin Legoux, Perrin Dupont, Guillaume Tisserant, Huguet (ou Hugot) Chevalier, Perrenet Cousin, Simon Channery (ou Chaumery), Germain Trubert, Guillemin Gaultherin, Simon Pardela, Guiot de Villy, Guillaume de Chasnés,

Laurent Bureteau, Humbert Michel, Thomas Bourdin, Guillaume Vollant, Thévenin Lebeau, Pierre Dorgelet, Thévenin Cloppin, Thévenin Lemoine, Jean Becquet, Perrin Bézard, Jacquet Tonnaille, Jean Rousseau, Perrin Le Jou et Robin Maubert, représentant tous les bourgeois, manants et habitants de la ville et cité d'Auxerre, lesquels ont nommé comme leurs procureurs généraux et spéciaux les honorables hommes Pierre de Boesques, Ogier Titot, Pierre Desfriches, Etienne de Nomant, Jean Lemoine, Jacques Desfriches et Etienne Baudoin, chargés de les représenter en la cour du parlement de Paris [AM Auxerre, AA 1, folio LVI recto].
- Le 9 septembre 1458, devant la juridiction de la prévôté des marchands de Paris, Jacques Juin, exécuteur testamentaire du défunt marchand auxerrois Jacques de Pesselières (ou de Parceliers), a été condamné à une amende de 60 sols parisis [Jacques Monicat, *Comptes du domaine de la ville de Paris*, tome II, colonne 69].

DE PESSELIÈRES Pierre :
- Prieur de l'abbaye de Saint-Germain à Auxerre de 1544 à 1597 [Lebeuf, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots*, page XI].
- Le 8 décembre 1560, le nouvel évêque d'Auxerre Philippe de Lenoncourt a quitté le palais épiscopal de Régennes, situé à Appoigny, pour aller prendre possession de son évêché à Auxerre, accompagné à cheval, entre autres, par Laurent Petitfou, abbé de l'église Saint-Pierre-en-Vallée, François de La Barre, doyen de la cathédrale, Jean de Marraffin, abbé de Bellevaux, Jean de La Rivière, seigneur de Seignelay, François de Marraffin, seigneur d'Avigneau à Escamps, et Georges de Lenfernat, seigneur de Prunières à Branches. Sur le chemin d'Auxerre, il a d'abord été accueilli par les officiers de sa cour ecclésiastique, avec un discours de Germain de Charmoy, vice-gérant de l'official, puis par les officiers de la justice séculière, avec une allocution prononcée par Guillaume Dubroc, seigneur des Granges, bailli de Varzy, Sacy et Gy-l'Evêque ; au hameau des Chesnez, il a ensuite été accueilli par les magistrats de la ville, complimenté en leur nom par le prévôt d'Auxerre Jacques Chalmeaux, puis, à la chapelle Notre-Dame-de-Lorette, il a été reçu par les conseillers et avocats du bailliage et siège présidial d'Auxerre, avec une harangue de Girard Rémond, ancien des conseillers. Une fois entré dans la ville, il s'est rendu à l'abbaye Saint-Germain, où il a été salué par un compliment en latin du prieur Pierre de Pesselières [Lebeuf, *Mémoires d'Auxerre*, tome II, page 150].
- Le 8 décembre 1560, voulant laisser à la postérité un modèle des entrées solennelles des évêques d'Auxerre dans leur ville épiscopale, Edmé Vincent, lieutenant général en la prévôté d'Auxerre, a pris des notes sur l'entrée solennelle faite ce jour-là par l'évêque Philippe de Lenoncourt, venu du palais épiscopal de Régennes à Appoigny. Le prélat, accompagné d'Antoine de Melphe, évêque de Troyes, a d'abord été accueilli au-delà du pont de pierre traversant le ru de Beaulche par les officiers de la justice ecclésiastique, tous à cheval, menés par Germain de Charmoy, vice-gérant, qui a harangué l'évêque d'Auxerre, puis par les officiers de la justice séculière, à cheval eux aussi, menés par l'honorable homme maître Guillaume Dubroc, bailli de Varzy, de Sacy et de Gy-l'Evêque. Au hameau des Chesnez, le prélat a ensuite été accueilli par le prévôt Jacques Chalmeaux, le gouverneur, les jurés et les échevins de la ville, ainsi que par les élus d'Auxerre et le concierge, accompagnés de nombreux citoyens. Puis, à la chapelle Saint-Siméon, l'évêque a été salué par les curés et vicaires de toutes les églises paroissiales de la ville, et par les cordeliers et les jacobins ; il est alors descendu de sa mule et, genoux à terre, a baisé la croix présentée par les cordeliers, avant de revêtir ses habits sacerdotaux à l'intérieur de la chapelle. À la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, le prélat a ensuite été accueilli par les conseillers, avocats et procureurs du siège présidial d'Auxerre, menés par Girard Rémond qui, en l'absence du lieutenant général et du lieutenant particulier, a prononcé le discours de bienvenu. Enfin, devant l'abbaye de Saint-Germain, l'évêque d'Auxerre a été salué par les religieux du monastère, harangué en latin par le frère Pierre de Pesselière, prieur, puis conduit dans ses appartements par Laurent Petitfou, grand-vicaire, pour y passer la nuit [Annuaire de l'Yonne 1838, pages 276 à 279].
- Le 13 avril 1566 *n.s.*, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, sont comparus d'une part les vénérables et discrètes personnes Pierre de Pesselières (grand prieur et aumonier), Edmé Nigot (sous-prieur et infirmier), Louis Cochon, Nicolas Berthélemy, Pierre Chrestien et Jean Collot, tous religieux de l'abbaye Saint-Germain à Auxerre, et d'autre part Jean Halez, soudard demeurant à Troyes en Champagne, qui a été pourvu le 27 janvier précédent d'une place de religieux lai en ladite abbaye de Saint-Germain par le roi Charles IX, après avoir reçu un coup d'arquebuse à son service, et qui est fiancé et prêt à être marié, lesquels religieux ont accordé audit Jean Halez une pension en argent de 28 livres tournois par an, payable par moitiés à Pâques et à la Saint-Rémy (le 1er octobre), lui versant aussitôt la somme de 6 livres tournois en remboursement de ses frais et celle de 14 livres tournois en paiement du premier terme, ceci en présence de Didier Coppechou (praticien au bailliage d'Auxerre) et de maître Guillaume Guinebert (prêtre audit Auxerre) [AD 89, E 390, folio 8 recto].